



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M François LAURENT, M Médéric PARROT, M Bruno PUIS, Mme Nadège ROELEN, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Isabelle FORTE, Mme Nicole DIMINO, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Odile CORDIER, Mme Christine NEIVA-TORRES.

Absent : M Jean-Pierre WRZOCHOL.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Odile CORDIER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 29/08/216.
- Projet de maison médicale.
- Projet de logements aidés (propriété Bourgeois).
- Fusion SEZEO avec Force Energie.
- CCPOH :
 - Délégués pour la CLECT.
 - Modification des statuts.

Ordre du jour supplémentaire :

- Pass loisirs
- Enquête publique ZAC Nord.

Questions diverses :

- Subvention Région mairie/médiathèque.
- Cotisation DIF élus.
- Syndicat d'eau potable.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 AOUT 2016

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2016 est adopté à la majorité.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

PROJET DE MAISON MEDICALE (délibérations n°01-07/11/16).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux médecins l'ont contacté pour demander si un terrain était disponible sur la commune afin d'y construire une maison médicale regroupant les deux médecins, un infirmier, un podologue, une diététicienne et un orthophoniste. Ils ont proposé une esquisse que Monsieur le Maire présente à l'assemblée, cette maison médicale serait construite le long de la RD 1017, sur la plaine de jeux (derrière la nouvelle mairie/médiathèque).

La construction serait financée par les paramédicaux sur un terrain communal en conformité avec le PLU.

Monsieur le Maire propose d'établir un bail emphytéotique d'une durée de 18 à 99 ans moyennant une redevance modique et précisant que la construction ne pourrait être utilisée qu'à des fins d'utilité publique.

Le coût du bail serait de 4,5 à 5 % du prix de la construction à charge du groupement des professionnels de santé.

Monsieur le Maire propose également la prise en charge par la commune de la construction d'un parking public d'environ 11 places (100 000 € H.T) à proximité de la maison médicale et qui permettra de desservir la nouvelle mairie/médiathèque. Un dossier de subvention pourra être déposé au titre de la D.E.T.R (25%).

Il informe également les membres du conseil municipal d'une possibilité d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pendant 5 ans.

Les membres du conseil municipal vote pour le projet tel que présenté :

Vote pour : 14.

BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA MAISON MEDICALE (délibérations n°02-07/11/16).

Monsieur le Maire propose un bail emphytéotique de 99 ans avec un loyer minimum pour la future maison médicale. Nous attendons le l'avis consultatif demandée à France Domaine pour fixer le montant du loyer.

Vote pour : 14.

CREATION D'UN PARKING PUBLIC (délibérations n°03-07/11/16).

Etant donné le projet de maison médicale, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver un projet de création de parking public (11 places) qui sera prévu au budget primitif 2017 pour un montant de 100 000 € H.T.

Vote pour : 14.

**PROJET DE MAISON MEDICALE EXONERATION DE LA COTISATION FONCIERE DES
ENTREPRISES (délibérations n°04-07/11/16).**

Monsieur le Maire propose une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprise de 5 ans pour la création de la maison médicale.

Vote pour : 14.

**PROJET D'ACHAT PAR L'EPFLO DE LA PARTIE CONSTRUCTIBLE DES TERRAINS DE LA
FAMILLE BOURGEOIS (délibérations n°05-07/11/16).**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition par l'EPFLO de la partie constructible des terrains Bourgeois (section B n°666 et 667) rue de l'Eglise afin d'y construire 4 T2, 4 T3 et 10 à 12 parcelles pour y implanter des logements et pavillons aidés.

Vote pour : 14.

**NOM, SIEGE ET MODE DE GOUVERNANCE DU FUTUR SYNDICAT D'ENERGIES
(délibérations n°06-07/11/16).**

Monsieur le Maire présente un modèle de délibération proposé par le SEZEO (Syndicats des Energies Zone Est de l'Oise) concernant le nom, siège et mode de gouvernance du futur Syndicat d'Energies).

Vote pour : 14.

**ELECTION DE 2 DELEGUES AU SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise
(délibérations n°07-07/11/16).**

Candidats : M Denis MESSIO, Mme Nadège ROELENs.

Vote pour : 14.

**CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) – MODIFICATION DES
STATUTS (délibérations n°08-07/11/16).**

Monsieur le Maire fait part de la délibération du conseil communautaire portant sur les modifications des statuts, les membres des conseils municipaux concernés doivent également délibérer sur ce sujet.

Vote pour : 14.

**NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION CLECT
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) DE LA CCPOH
(délibérations n°09-07/11/16).**

Proposition pour un délégué titulaire : M Michel COLLETTE.
Proposition d'un délégué suppléant : M François LAURENT.

Vote pour : 14.

VERSEMENT DU PASS LOISIRS ET SENIORS(délibérations n°10-07/11/16).

Le dispositif de soutien aux familles s'est arrêté le 1^{er} novembre, il est nécessaire de délibérer afin de verser aux associations les aides financières sous réserve d'obtenir tous les documents.

Pass loisirs	:	1 635 €.
Pass séniors :		440 €.
TOTAL		2 075 €.

Vote pour : 14.

SUBVENTION REGIONALE MAIRIE/MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est éligible mais que nous n'avons pas encore reçu l'arrêté.

COTISATION DIF ELU :

L'information est donnée concernant cette cotisation supplémentaire pour les élus. Il s'agit d'une possibilité de formation en rapport avec la fonction de conseiller municipal ou pour une reconversion dont la demande doit être faite auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

ENQUETE PUBLIQUE ZAC NORD :

Monsieur Philippe POULAIN déplore avoir pris connaissance d'une enquête publique sur la gestion de l'eau de la future Zac Nord par le biais d'un article dans le Parisien.

Monsieur le Maire signale qu'il n'a été averti que la veille de cette enquête publique.

Monsieur Médéric PARROT demande à Monsieur le Maire si il a informé les membres du conseil municipal qu'une pétition a été déposée contre cette ZAC.

Monsieur le Maire répond qu'il a transmis cette pétition à l'enquêteur public

SYNDICAT D'EAU POTABLE :

Monsieur Denis MESSIO signale qu'une première tranche de travaux avait été faite du Centre Leclerc jusqu'au giratoire (la canalisation passe d'un diamètre 80 à un diamètre 150), une 2^{ème} tranche se fera jusqu'à l'entrée de St-Martin-Longueau puis certainement une 3^{ème} jusqu'au château d'eau de Bazicourt.

Il sera aussi nécessaire de prévoir des travaux dans la rue Hyacinthe Clozier pour mettre aux normes le poteau incendie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSÉ	Nadège ROELENS
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES
			Absent	